

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 29/1338 :

Construction d'un centre aquaisirs et salles d'arts martiaux à Saint-Pierre - Avenant n°1 au lot n°4 entreprise TUNZINI - Ventilation - Climatisation - Chauffage - Traitement d'eau des bassins - Plomberie - Protection incendie - ECS

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick) , TIONOHOU Sabrina (par Madame FERDE Thérèse) , MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe) , KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) , DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Actués de réception en préfecture
074 249 4014 - 20231023-29-1338-DE
Date de l'acte de réception : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°29/1338 : Construction d'un centre aquaisirs et salles d'arts martiaux à Saint-Pierre - Avenant n°1 au lot n°4 entreprise TUNZINI - Ventilation - Climatisation - Chauffage - Traitement d'eau des bassins - Plomberie - Protection incendie - ECS.

Direction des Equipements Publics et du Patrimoine Bâti - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que dans le cadre de la réalisation de l'opération de construction d'un centre aquaisirs constitué globalement de bassins (pédagogiques, sportifs, ludiques), de plages, de locaux d'accueil et techniques et d'une salle d'arts martiaux (dojo), situé au sein de la ZAC Océan Indien, plusieurs consultations ont été lancées en 2021 et 2022.

Les marchés de travaux ont été conclus selon l'allotissement retenu (11 lots séparés) et approuvés par délibération du Conseil Municipal.

Ainsi, par délibération n°15/694 du 03/03/2022, le Conseil Municipal a autorisé la signature du lot n°4 "VENTILATION - CLIMATISATION - CHAUFFAGE - TRAITEMENT D'EAU DES BASSINS - PLOMBERIE - PROTECTION INCENDIE - ECS" avec le groupement TUNZINI O.I. (Cegelec La Réunion) / PEMJ pour un montant global et forfaitaire de 1 796 334,63 € HT. Le marché a été notifié le 19/04/2022.

Les travaux ont démarré en mai 2022 pour une durée globale d'exécution de 19 mois.

En cours d'exécution des travaux, sur proposition du Maître d'œuvre et de l'entreprise, des travaux modificatifs divers rendus nécessaires (adaptations, modifications qualitatives ou aléas rencontrés en cours d'exécution) ont fait l'objet d'ordres de service délivrés (détails portés à l'avenant), et représentent une diminution de -1,01% du montant initial du lot n°4.

L'avenant n°1 a pour objet de prendre en compte ces travaux modificatifs.

TUNZINI O.I. (Cegelec La Réunion)/ PEMJ lot 4 - VENTILATION - CLIMATISATION - CHAUFFAGE - TRAITEMENT D'EAU DES BASSINS - PLOMBERIE - PROTECTION INCENDIE - ECS	MONTANT INITIAL DU MARCHE	Travaux supplémentaires en cours de travaux (OS délivrés)	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE
		Avenant 1	
TOTAL H.T.	1 796 334,63 €	-18 170,34 €	1 778 164,29 €
T.V.A. 8.50 %	152 688,44 €	-1 544,48 €	151 143,96 €
TOTAL T.T.C.	1 949 023,07 €	-19 714,82 €	1 929 308,25 €

Le délai initial d'exécution du marché tenant compte des travaux supplémentaires objet des ordres de services délivrés est inchangé.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 325 2313 16414001 24.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- D'APPROUVER la passation de l'avenant n°1 au lot n°4 "VENTILATION - CLIMATISATION - CHAUFFAGE - TRAITEMENT D'EAU DES BASSINS - PLOMBERIE - PROTECTION INCENDIE - ECS" avec le groupement TUNZINI O.I. (Cegelec La Réunion) / PEMJ,
- D'AUTORISER la SEDRE, mandataire du Maître d'Ouvrage, à SIGNER l'avenant n°1 au lot n°4 "VENTILATION - CLIMATISATION - CHAUFFAGE - TRAITEMENT D'EAU DES BASSINS - PLOMBERIE - PROTECTION INCENDIE - ECS",
- DE L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints délégués dans leur domaine de compétences respectif, à NOTIFIER, les décisions mentionnées ci-avant à la SEDRE, mandataire du Maître d'ouvrage.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE